

LETTRE AUX PRÉSIDENTS DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE ET DE LA CENAP

Suite de la page 1

Quand cesserez-vous de vous comporter en tour de Pise, laquelle ne se penche que d'un seul côté ? Quand comprendrez-vous que le peuple ne peut pas continuellement rester sans agir lorsque sa victoire est volée ? Son silence est une bombe à retardement. Un jour, il finira par faire sauter le verrou. Mon grand-père disait : « *Le taureau qui va foncer commence par reculer.* »

De fait, Madame et Monsieur, vos deux institutions jouent un rôle essentiel dans les phases de l'élection présidentielle, qu'il s'agisse des opérations préliminaires, du déroulement des opérations ou de la proclamation des résultats. Elles vérifient si la caution a été versée, s'assurent du consentement des candidats, et surtout si les conditions de présentation sont réunies, et arrête la liste définitive des candidats. Les conditions de forme d'Ali Bongo ne sont pas satisfaites. Vous devez statuer au fond et le déclarer inéligible, avant de publier la liste définitive des candidats. Vous ne devez vous en tenir qu'à la loi et suivre le vent de l'Histoire. « *Quand le cours d'eau change d'itinéraire, le caïman est obligé de le suivre* », m'expliquait mon pépé.

Vos institutions sont sur le plan politique un ensemble de contraintes et de ressources. Leur force ne réside pas seulement dans leur existence, mais dans la façon dont elles sont respectées et mises en œuvre. Leur fonctionnement régulier doit passer par le strict respect de la loi en vigueur, dans le souci d'éviter toute éventuelle crise qui mettrait en péril le devenir de notre pays. La Cour constitutionnelle, en sa qualité de gardienne de la Loi fondamentale, a l'obligation de veiller à un contrôle strict de conformité s'agissant des règles applicables pour l'élection présidentielle. N'écoutez donc pas ceux qui vous demandent de valider la candidature d'Ali Bongo. Mon aïeul observait que « *ce lui*

Mort de l'ancien Premier ministre français Michel Rocard L'Afrique perd un ami



JMS

Le socialiste Michel Rocard aura été l'un des hommes politiques français qui s'est montré très soucieux du développement du continent africain. Il meurt à 85 ans en bataillant contre Vincent Bolloré qu'il a accusé volontiers « d'avoir volé » leur projet. Il s'agit du chemin de fer reliant Abidjan à Niamey, en passant par Cotonou. C'est une boucle de 3 000 km conçue par un petit bureau d'études, « Africarail », dont Michel Rocard assurera la prési-

dence d'honneur.

L'ancien Premier ministre n'a pas attendu les années 2000 pour se découvrir une âme africaine. En 1959, il dénoncera les conditions d'internement des civils dans ce que la France appellera à l'époque « les camps de regroupement ». En 1988, devenu Premier ministre de François Mitterrand, il aura le courage de dénoncer avec la même virulence le système d'apartheid.

Il aura aussi cette phrase malheureuse : « La France ne peut pas accueillir toutes les misères du monde », qui lui collera à la

peau jusqu'à sa mort. Ces adversaires essayant de l'instrumentaliser pour tenter de montrer que l'homme n'adhère pas autant aux valeurs humanistes. Malgré « ce faux pas », Michel Rocard a beaucoup apporté à l'Afrique. C'est en cela que l'Afrique doit lui rendre l'hommage qu'il mérite. Nous y reviendrons.

De quoi se mêle l'homme du Prince-de-Galles ?

Un émissaire d'Ali Bongo Ondimba, Gabonais d'adoption, vient de passer un court séjour à Paris. Le but de cette visite était de rencontrer et de régler des lobbyistes dans le cadre d'une action en soutien à la candidature d'Ali Bongo Ondimba dans l'Hexagone. Lors du repas qu'il a offert à l'hôtel Prince-de-Galles, sur l'avenue Georges-V, ce dernier a déclaré à ses interlocuteurs, le ton et le verbe hauts, qu'Ali Bongo Ondimba va repasser et en ce qui concerne les opposants, ils seront soit en prison, soit en exil.

Que cet homme se souvienne que les Gabonais l'ont accueilli sur leur terre. Qu'ils lui ont permis d'organiser sa petite vie jusqu'à prospérer dans les affaires. Il serait donc inconvenable que ce soit lui qui comploterait les opposants et détermine la sanction qui leur sera infligée.

Au lieu de faire tranquillement ses affaires, voilà que cet homme pose son pied dans les questions politiques. Oubliant aujourd'hui que, où qu'ils aillent, des retours sur leurs escapades parviendront toujours aux oreilles des Gabonais. Signe que les réseaux sont activés et que même sur leur couche, une reproduction précise de leurs ronflements sera faite.

Il est dangereux d'envisager l'éviction des Gabonais de leur territoire parce qu'on s'y croit en terre conquise, et parce qu'on pense que l'argent permet tout. Gare au retour de manivelle. Surtout quand on accumule de sordides affaires financières.